

Plan de cours

COURS : **Communication orale et écrite**

PROGRAMME : Formation générale propre – 2^e ensemble – tous les programmes

DISCIPLINE : 604 : Anglais, langue seconde

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 1 | Étude personnelle : 3

PROFESSEUR¹ DU COURS

BUREAU ☎ **poste**

✉ **courriel**

Olivia Caprani

C-163c

2814

so.caprani@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
By appointment	By appointment	By appointment	By appointment	By appointment

**COORDONNATEUR DU
DÉPARTEMENT**

BUREAU ☎ **poste**

✉ **courriel**

Olivier Pelletier

C-163b

5865

olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

¹ Dans ce document, la forme masculine est utilisée à titre épiciène et elle englobe de ce fait le féminin.

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Le présent cours constitue le deuxième ensemble du niveau de base en anglais, langue seconde, et est partie intégrante des cours de formation générale de l'étudiant. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture.

OBJECTIF MINISTÉRIEL

CODE : 4SAP

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

OBJECTIF TERMINAL DE COURS

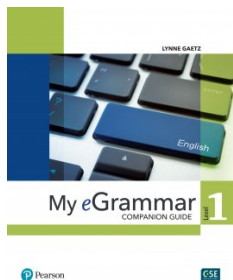
Communiquer de façon simple en l'anglais, à l'oral et à l'écrit, le sens de différents types de discours lié à son champ d'étude.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement; enseignement magistral; accompagnement au laboratoire de langues multimédia; organisation de discussions en petits groupes, d'ateliers d'écriture et d'autres activités favorisant le développement des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales de l'étudiant.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices grammaticaux; lecture de textes variés; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; travail de recherche et présentation des résultats de la recherche; visionnement de dessins animés pour susciter une discussion; écoute de textes authentiques; exercices de prononciation et de compréhension.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE



Pour les groupes d'Olivia Caprani:

My eGrammar - Grammar | eText w/Companion guide booklet (12-month access)

ISBN: 978-2-7613-8863-4, (auteur : Lynne Gaetz)

PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
PÉRIODE DES ACTIVITÉS Semaine 1 à 15		
1. Interpréter le sens d'un message oral authentique.		
1.1 reconnaître l'idée principale d'un message oral d'au moins 3 minutes après 2 écoutes sans arrêt 1.2 identifier les détails essentiels	<ul style="list-style-type: none"> registre formel et informel de communication vocabulaire d'usage courant lié à son champ d'études et au marché du travail règles de syntaxe et de grammaire de base: structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison; <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, <i>present perfect</i> et <i>prepositions</i>; rappel des structures grammaticales du cours 604-100 	<ul style="list-style-type: none"> écoute de matériel authentique, audio ou vidéo avec les exercices de compréhension lié aux champs d'étude et au marché du travail ateliers avec l'assistant fortement suggéré mais non obligatoire : l'écoute d'émissions de télévision, de vidéos, de films, et d'extraits audio en anglais particulièrement ceux en lien avec son champ d'étude
2. Transmettre et réagir à un message oral		
2.1 formuler un message spontané, original, et clair d'une durée minimale de 2 minutes 2.2 employer le vocabulaire et la grammaire appropriés	<ul style="list-style-type: none"> registre formel et informel de communication vocabulaire d'usage courant lié à son champ d'études et au marché du travail règles de syntaxe de base : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison; rappel des structures syntaxiques du cours 604-100 règles de grammaire de base : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, <i>present perfect</i> et <i>prepositions</i>; rappel des structures grammaticales du cours 604-100 phonétique : articulation, prononciation, intonation, fluidité 	<ul style="list-style-type: none"> rencontres avec l'assistant préparation et pratique en vue de la présentation orale lié à son champ d'étude et/ou au marché du travail
3. Déduire le sens d'un message écrit authentique		
3.1 reconnaître l'idée centrale d'un message écrit d'environ 500 mots 3.2 identifier les détails pertinents	<ul style="list-style-type: none"> vocabulaire d'usage courant lié aux champs d'étude et au marché du travail reconnaissance du sens général et des idées principales du message vus dans des textes authentiques, des rapports, des CV, et des lettres d'affaires phonétique : articulation, prononciation, intonation, fluidité règles de grammaire de base à reconnaître : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, <i>present perfect</i> et <i>prepositions</i>; rappel des structures grammaticales du cours 604-100 	<ul style="list-style-type: none"> lecture de textes authentiques et exercices de compréhension dans le cahier, sur photocopies et/ou en ligne recherche en préparation du projet lié à son champ d'étude
4. Rédiger et réviser un texte structuré et clair		
4.1 produire un texte original d'au moins 250 mots 4.2 employer le vocabulaire et la grammaire appropriés 4.3 relire et auto-évaluer des écrits	<ul style="list-style-type: none"> vocabulaire lié à son champ d'études registre formel et informel de communication en respectant de la situation et de l'objectif de communication règles d'organisation d'un texte tel que des rapports, des CV, des lettres d'affaires, et des résumés utilisation appropriée de stratégies de révision syntaxe : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison règles d'usage de grammaire, d'orthographe, et de ponctuation incluant : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, <i>present perfect</i> et <i>prepositions</i>; rappel des structures grammaticales du cours 604-100 	<ul style="list-style-type: none"> exercices de grammaire dans le cahier, sur photocopies et/ou en ligne révision du vocabulaire et des notions étudiés en classe

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Les grilles d'évaluation devront être déposés aux étudiants au moins une (1) semaine avant l'activité d'évaluation sommative ou certificative (article 5.1j PIEA); Un minimum de 15% du pourcentage de la note cumulée doit être transmise à l'étudiant à la moitié des heures prévues pour le cours. (5. 2.3)

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Laboratoires	Individuel ou en équipe, d'une durée d'une heure.	1, 2, 4	compréhension à l'écoute et réponse appropriée à l'écrit; prononciation et intonation	toutes les semaines ou presque	10 %
Contrôles et/ou devoirs	Individuel ou en équipe, d'une durée d'une quinzaine de minutes.	3, 4	compréhension du code grammatical, orthographe, vocabulaire, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un texte, analyse critique du texte	toutes les semaines ou presque	20 %
Ateliers de conversation avec les assistants de langue http://signup.com/go/ROvWMic	Travail d'équipe	1, 2	compréhension et réaction appropriée à l'oral; prononciation et intonation	semaines 2 à 13	5%
Travaux écrits	Individuel, en classe ou à la maison, d'une durée de deux périodes	4	structure de texte adéquate, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe, auto-correction	vers les semaines 4 et 8	10 %
Projet(s) de session	Individuel ou en équipe, à la maison et en classe	1, 2, 3, 4	formulation et organisation d'un message clair, précis et nuancé, prononciation, intonation, vocabulaire, grammaire et syntaxe	semaines 4 à 11	15%
Examen de mi-session	Individuel, d'une durée de trois périodes	1, 2, 3	compréhension du code grammatical, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un texte, analyse critique du texte structure de texte adéquate, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe	semaines 6 à 8	10 %
Examen final	Individuel, d'une durée de trois périodes	1, 2, 3, 4	compréhension du code grammatical, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un texte, analyse critique du texte structure de texte adéquate, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe compréhension et formulation d'arguments oraux, prononciation, intonation, vocabulaire, grammaire et syntaxe	semaines 13 à 15	30 %
TOTAL					100 %

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.5.2.1). Le Département des langues dispose d'un double seuil de réussite, conformément à l'article 5.5.2.2 de la PIEA intitulé « Seuils de réussite multiples » : pour réussir le cours, l'étudiant devra obtenir 60 % de moyenne générale, incluant les évaluations finales, ainsi que 60 % de moyenne aux évaluations finales (orales et écrites).

Présence aux évaluations sommatives

L'étudiant qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur pourra permettre une reprise avant le cours suivant (article 5.2.5.1 de la PIEA)

Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant (article 5.2.5.2 de la PIEA). En cas de retard, l'étudiant se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur, avant le cours suivant, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant. Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Présentation matérielle des travaux

Les comités de cours qui choisissent d'appliquer une pénalité liée au non-respect des normes de présentations doivent l'inscrire au plan de cours commun pour les professeurs du même niveau. Lorsque cela s'applique, les étudiants doivent suivre les règles de présentation demandées par leur professeur, telles que celles suggérées par la MLA (Modern Language Association). La pénalité maximale est fixée à 10 % de la note retranchée en cas de non-respect des normes de présentation.

Le professeur peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation d'un travail jusqu'à ce qu'il soit conforme aux normes de présentation matérielle. Dans ce cas, le retard à remettre le travail entraîne une pénalité de 10% de la note retranchée par jour ouvrable de retard.

Plagiat

Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat ou tout autre manquement à l'honnêteté intellectuelle sera traité conformément à l'article 5.6.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

- 1^{er} manquement : la note « 0 » sera attribuée pour l'examen, le travail concerné ou l'activité d'évaluation visée par ce manquement.
- 2^e manquement : la note « 0 » pour le cours concerné (lors d'une récidive seulement) sera inscrite au bulletin.

Révision de note

En cas de demande de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur avant d'entamer une demande de révision de note.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX COURS

L'étudiant sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Présence aux cours

L'étudiant est tenu de respecter l'article 5.3.4 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que les règles propres au Département des langues. L'étudiant est prié de consulter la PIEA, article 5.2.5.1 pour savoir ce qui constitue une absence justifiée.

Pour les cours de 45 heures, après 6 heures d'absence (non justifiées) l'étudiant reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absence (non justifiées), l'étudiant peut se faire exclure du cours.

Il revient à l'étudiant qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur.

Niveau des cours

L'étudiant dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au Cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique institutionnelle de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*. Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Directive relative à l'usage des appareils électroniques en classe

Cette directive est inscrite dans l'agenda des étudiants, dans la section *Collège en bref*, sous la rubrique *Cellulaire portables* et autre appareils électroniques en classe. La Direction des études du Cégep Édouard-Montpetit valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- l'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;
- l'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- l'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement. En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récidive après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

ANNEXES

Le CAL : Le Centre d'études en anglais

Aide gratuite pour les étudiants ayant de la difficulté en anglais

Le Centre d'aide en langues vous propose un environnement favorable et des moyens privilégiés dans le but d'améliorer votre maîtrise de l'anglais. L'objectif du Centre d'aide est de fournir un service d'aide et de consultation linguistique à toutes les personnes du Cégep qui désirent améliorer leur connaissance de l'anglais. Selon votre horaire, vous serez jumelé avec un tuteur pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Vous pouvez également offrir vos services comme tuteur. Il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre d'études en anglais le plus tôt possible :

- en personne au local C-122
- en ligne à CAL@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 7278
- pour plus d'information : <https://www.facebook.com/groups/centredaideenlangues/>

Le CSA : Le Centre de Services Adaptés

Pour les étudiants à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Si votre participation à la vie collégiale est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre de services adaptés (CSA) le plus tôt possible :

- en personne au local B-157
- en ligne à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 4578